RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00405
Numéro SIREN : 320 862 709
Nom ou dénomination : AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2016 sous le numéro de dépôt 7506

AA16032501

7506

AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO
AB TD RAVARINO

Société à responsabilité limitée au capital de 3.887,45
Siège social : 1 rue Chateauneuf
06000 NICE
320 862 709 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille seize et le vingt-neuf mars, à 15 heures 30, au siège social,

Monsieur Thierry RAVARINO, demeurant à 06700 SAINT LAURENT DU VAR, 192 Montée de la Tour,

Propriétaire de la totalité des 255 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la société AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO - AB TRANSPORT DEMENAGEMENTS RAVARINO,
Associé unique et gérant de ladite Société,

En présence de Monsieur Antony RAVARINO, pressenti en qualité de nouveau gérant de la Société.

A pris les décisions suivantes :

- *Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de démissionner de ses fonctions de gérant, à compter de ce jour, et nomme pour une durée illimitée, en qualité de nouveau gérant :
- *Monsieur Antony RAVARINO, demeurant à 06800 CAGNES SUR MER, 13 chemin des Collines, Villa Lou Nespoulie.*
 Né à 06000 NICE, le 22 novembre 1983, de nationalité française.

Monsieur Antony RAVARINO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Antony RAVARINO intervenant aux présentes déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et le nouveau gérant.

M. T. RAVARINO
(Bon pour démission
des fonctions de gérant)

M. A. RAVARINO
(Bon pour acceptation
des fonctions de gérant)

Greffe du Tribunal de Commerce de Nice : dépôt N°7506 en date du 28/06/2016